

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LEON XIII ET LA PERSECUTION

SOUS ce titre : « Léon XIII et la persécution d'aujourd'hui », la *Semaine religieuse* d'Autun publie ces sages réflexions :

Certains catholiques, ignorants de la discipline et du respect, se plaignent bruyamment du silence du Pape. Que n'étudient-ils les leçons pontificales et que n'en conservent-ils le souvenir ? A tout jamais elles gardent leur opportunité.

En 1892, S. S. Léon XIII adressait aux évêques et à tous les catholiques de France une Encyclique mémorable, concernant les relations que nous devons avoir avec le gouvernement de notre pays. Il y recommandait l'adhésion à la forme constitutionnelle ; mais il y exprimait les réserves les plus formelles en ce qui touche certaines lois. Nous extrayons de ce grand acte pontifical les lignes suivantes qui semblent écrites tout exprès pour les besoins de la crise actuelle. Il faudrait en donner connaissance à tous les citoyens français. Voici comment le Saint-Père s'exprime énergiquement :

« Qu'en France, depuis plusieurs années, divers actes importants de la législation aient procédé de tendances hostiles à la religion, et, par conséquent, aux intérêts de la nation, c'est l'aveu de tous, malheureusement confirmé par l'évidence des faits. Nous-même, obéissant à un ordre sacré, Nous en adressâmes des plaintes vivement senties à celui qui était alors à la tête de la République.

« Ces tendances cependant persistèrent, le mal s'aggrava, et l'on ne saurait s'étonner que les membres de l'épiscopat français, placés par l'Esprit Saint pour régir leurs différentes et illustres églises, aient regardé, encore tout récemment, comme un obligation d'exprimer publiquement leur douleur touchant la situation créée en France à la religion catholique. Pauvre France ! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands.

« Et voilà précisément le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation. Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire ; il ne peut emporter ni le respect, ni, beaucoup moins, l'obéissance sans limites, à toute mesure législative quelconque édictée par ces mêmes pouvoirs. Qu'on ne l'oublie pas, la loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée, pour le bien de la communauté, par ceux qui ont reçu à cette fin le dépôt du pouvoir. — En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la religion et à Dieu ; c'est, au contraire, un devoir de les réprouver ».

Par ce qu'on vient de lire, on peut constater que déjà, il y a dix ans, le Pape voyait clairement nos périls et

les machinations de nos ennemis. Depuis lors, les événements ont marché et ne lui ont donné que trop raison. C'est plus que jamais le moment de mettre à profit ses exhortations et de faire face aux oppresseurs de nos consciences.

EAU DE LA GROTTÉ DE LOURDES

LE Révérend Père Supérieur des Missionnaires de Lourdes a adressé la lettre suivante à M. Probs, d'Oloron, en réponse à l'étrange proposition de celui-ci de prouver — avec un versement de 40,000 fr. à l'appui — que l'eau des piscines de Lourdes n'est que de l'eau du Gave.

Monsieur Probs,

Vous m'avez écrit, au sujet de l'eau de la Grotte, une vingtaine de lettres, auxquelles je n'ai rien répondu.

Vous avez publié dans différents journaux de la province et de la capitale, des articles très agressifs, sans réussir d'avantage à me faire parler. Aujourd'hui j'apprends que, dans un certain camp, on triomphe de mon silence. Quelques fidèles s'étonnent... et m'assurent qu'une polémique sur l'eau de la Grotte est inévitable.

Je ne redoute pas la polémique, mais je voudrais l'empêcher de dévier : et c'est pourquoi je crois devoir enfin rompre le silence.

Vous affirmez que *l'eau débitée aux pèlerins ne vient pas de la Grotte, mais du Gave... que la source prétendue mira-*

culeuse n'existe pas... qu'il n'y a qu'ua faible suintement du rocher... que l'eau qui coule aux canettes et aux robinets a été amenée là par les Pères au moyen d'une canalisation habile...

Vous affirmez que la toile métallique qui se trouve au fond de la Grotte n'a été placée là que dans le but de cacher l'absence d'eau... Vous affirmez que vous avez crevé cette toile, que vous avez jeté dans le trou de la fluorescine en quantité suffisante pour colorer 10,000 litres d'eau, et que l'eau est sortie aux canettes aussi claire qu'avant votre expérience... Preuve irrécusable, dites-vous, que l'eau qui coule dans les canettes ou robinets ne vient pas de la Grotte, et qu'il n'y a pas de source sous la toile, ni dans la Grotte !

Ma réponse sera catégorique.

Je vous propose de renouveler l'expérience, et de la renouveler, non pas en présence de deux témoins anonymes, mais en présence de plusieurs milliers de témoins.

Choisissez une date. Faites annoncer par vos journaux (le *Progrès des Basses-Pyrénées*, la *Frontière du Sud-Ouest*, le *Siècle*, l'*Aurore*, etc., etc.) que *tel jour, à telle heure*, une expérience faite à la grande lumière du soleil dévoilera d'une manière irréfutable une *escroquerie monstrueuse des hommes noirs* ; il sera démontré que les *Pères trompent leurs clients sur la qualité de leur marchandise*, et que *l'eau débitée aux croyants ne vient pas de la source !*

Je l'annoncerai de mon côté.

Au jour et à l'heure convenus, nous entrerons dans la Grotte ; j'ouvrirai la toile métallique cadénassée, et

vous plongerez le bras dans le trou, et la foule des témoins examinera si le bras revient *sec* ou *mouillé* !... Portez de la fluorescine, où plutôt je la procurerai moi-même en *grande quantité*. Sous vos yeux et sous les yeux des spectateurs, je la mettrai sous la toile métallique ; si vous aimez mieux, vous la jetterez vous-même... Nous irons voir alors si l'eau qui coule aux trois canettes devant la Grotte est *limpide* ou *colorée* !... Quand nous aurons bien vu, nous tournerons la *roue de réglage* dont vous parlez : l'eau ne coulera plus aux trois canettes, mais elle ira au bassin qui se trouve au-dessus des douze robinets. Lorsque l'eau colorée aura bien eu le temps d'arriver à ce bassin, nous ouvrirons successivement les douze robinets, et nous verrons si l'eau qui coule est *limpide* ou *colorée*. De là, nous nous rendrons aux piscines ; nous ouvrirons successivement les douze robinets, et nous verrons encore si le liquide sort *limpide* ou *coloré* !

Il me semble que vous ne pouvez rien désirer de plus probant. Acceptez-vous ?... C'est trop sincèrement que je fais la proposition.

Je vais plus loin, et je vous propose de faire ce que j'appellerai la contre-preuve.

En votre *qualité d'ingénieur hydrologue*, vous avez fait des recherches très consciencieuses ; vous avez constaté que l'eau du Gave est amenée à la Grotte par des tuyaux souterrains et que la prise d'eau est à l'imprimerie des Pères ?... D'ailleurs vous êtes d'une telle force en *hydroscopie*, qu'il vous est permis de suivre toutes les canalisations, à quelque

profondeur qu'elles se trouvent, et cela comme si vous les voyiez ! ! !...

Il est donc hors de doute que la prise d'eau se trouve à l'imprimerie des Pères... Si, par impossible, elle se trouvait ailleurs, votre science infailible la découvrirait à l'instant.

Eh bien, M. Probs, allez à l'imprimerie des Pères et jetez à la prise d'eau des *quintaux de fluorescine* !... Et puis rendez-vous aux divers robinets dont nous avons parlé, et attendez l'*effet de la coloration* ! Je vous engage à faire un déjeuner avant l'épreuve, car l'attente sera longue...

Acceptez-vous, Monsieur l'ingénieur hydrologue ? Vous voyez que je ne cherche pas à me dérober. Et afin que nul n'en ignore, demain j'enverrai cette lettre à plusieurs journaux.

Je pose seulement une condition sur le choix du jour et de l'heure. Comme la première expérience demandera probablement au moins une heure, et que les pèlerins répugneraient à boire de l'*eau colorée*, il faudrait choisir un jour où il n'y eût pas un grand nombre de pèlerinages. De plus il faudrait prendre une heure où les pèlerins sont rares à la Grotte : par exemple, 11 heures du matin, ou 5 heures du soir. Quant à la deuxième expérience, vous pourrez la faire au jour et à l'heure qui vous conviendront le mieux.

Si ces expériences tournent à ma confusion, je m'engage à le publier dans le *Journal de la Grotte* et dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, et de plus à l'afficher

en gros caractères et durant six mois, soit à la Grotte, soit aux piscines.

Si les expériences tournent à votre confusion vous le publierez dans tous les journaux qui ont reproduit vos articles : vous en avez pris l'*engagement d'honneur* et je veux croire que vous ne faillirez pas à votre parole.

Acceptez-vous, Monsieur Probs ?

Vous avez beaucoup parlé d'un pari de 40,000 francs. Est-ce sérieux ?... Même dans le cas, *très invraisemblable*, où vous réussiriez à déposer les 40,000 francs, vous savez très bien que cela n'aboutirait à rien ; la loi ne reconnaît pas ces sortes de paris : et même après vous avoir convaincu d'erreur et de diffamation, je n'aurais aucun moyen de vous obliger à verser cette somme entre mes mains. Sans cela, je m'empresserais d'accepter le pari.

Je m'arrête là pour aujourd'hui, et je veux espérer qu'après avoir tant parlé, après m'avoir tant de fois défié de vous répondre, vous ne reculerez pas devant ma proposition.

J'ai l'honneur de vous saluer.

POINTIS,

Supérieur des missionnaires de Lourdes.

Lourdes, le 22 août 1902.

.....
M. Probs a répondu piteusement qu'il n'acceptait point les propositions du P. Pointis

LE 49^{me} CONGRES CATHOLIQUE ALLEMAND A Mannheim

NOUS donnons un résumé des sujets traités au Congrès Catholique Allemand, tenu à Mannheim, du 24 au 28 août dernier.

Ce Congrès n'a pas eu le caractère d'une manifestation dirigée contre les fidèles d'une autre confession. Les catholiques n'y ont eu d'autre but que de montrer leur union, de la maintenir et de la fortifier.

Les matières qu'on a traitées dans les discours prononcés et qu'on a discutées dans les réunions générales et partielles se rapportaient toujours aux questions les plus actuelles. On a donné la préférence à la grande question sociale et à la question ouvrière, de la solution desquelles dépend l'avenir des peuples.

Le Congrès catholique allemand était d'abord catholique, puis patriotique et humanitaire. C'est ce qui ressort de tout l'ensemble des discussions, des discours et même des séances récréatives.

Ce qui ressort aussi c'est la grande unanimité, l'union et la charité qui rallient tant de milliers de cœurs, les faisant tous battre à l'unisson, en dehors de toute préoccupation politique, pour les grands intérêts de la cause catholique, de l'Eglise et de son chef suprême et visible.

Il y a eu des réunions de corporations de commerce, d'agriculture, des Sociétés agraires, philharmoniques,

artistiques, etc. Enfin aucune branche n'est négligée, afin que la vie catholique pénètre partout.

Il n'est pas sans intérêt, de voir le catholicisme prospérer au milieu des nations protestantes, pendant qu'il est persécuté au sein des nations *soi-disant* catholiques.

Nous reproduisons de « l'*Univers* », le résumé que son correspondant spécial lui envoyait de Mannheim. Nous avons laissé de côté, les détails de l'ouverture, pour ne présenter que le résumé des grandes questions traitées au cours de ce Congrès qui avait pour but d'entretenir, les sentiments de fidélité des catholiques allemands envers l'Eglise.

* * *

Comme tous les ans, la première des résolutions soumises à l'assemblée concerne *la question romaine*. Elle proteste avec énergie contre la situation intolérable qui est faite au Pape dans sa ville de Rome et demande pour le Saint-Siège l'indépendance absolue.

M. Fehrenbach (de Fribourg-en-Brisgau) a consacré son discours à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, un des grands hommes que le XIXe siècle aura légués au XXe. Bismarck avait déjà dit de lui qu'il le considérerait comme un des plus grands hommes d'Etat de notre temps. Léon XIII, dès le début de son pontificat, s'est occupé de favoriser la science et l'éducation du peuple. L'orateur rappelle les encycliques sur la philosophie, sur les études bibliques, l'ouverture des trésors des archives et de la bibliothèque du Vatican à tous les

savants. La grande préoccupation du Pape a toujours été la question sociale. Dans son Encyclique *Rerum novarum* il a indiqué la solution de tous les problèmes qui s'y rattachent. Il a mérité le nom glorieux de « Pape social ». Dans la conduite des relations entre l'Eglise et les divers Etats, dans les cas les plus difficiles, Léon XIII s'est toujours montré politique habile et prudent. Les catholiques allemands doivent lui être particulièrement reconnaissants, car il a réussi à rétablir définitivement la paix religieuse dans leur pays. Comme témoignage de leur reconnaissance et pour lui donner, à l'occasion de son jubilé, le présent qui lui sera le plus agréable, ils redoubleront à son égard de fidélité et d'amour.

M. Charles Bachem (de Cologne), député au Reichstag, a pris pour sujet : *Les attaques actuelles contre l'Eglise catholique*. Le combat est l'élément naturel de l'Eglise, c'est son élément de vie. Réjouissons-nous donc d'avoir à combattre. Il n'est pas probable que nous revoyions le Kulturkampf, au moins sous sa première forme. Mais l'esprit du vieux Kulturkampf vit encore. Des luttes d'un nouveau genre ont commencé. Il importe de ne pas s'endormir, de toujours veiller. Il faut à l'Eglise de nombreux lutteurs, une véritable armée populaire, dans laquelle toutes les classes de la société soient représentées.

Nos adversaires répandent, depuis quelque temps, en Allemagne, une quantité énorme de brochures, où tout l'organisme de l'Eglise est attaqué : Pape, évêque, prêtres, religieux, confession, etc. On voudrait arriver à

détacher les fidèles de Rome et, par suite, de la foi elle-même. Les adversaires peuvent se rattacher à trois groupes principaux ; les protestants de la Ligue évangélique, les principaux auteurs du mouvement du « Los von Rom » (un groupe seulement de protestants suivent ce drapeau) ; 2o une partie du vieux libéralisme, et avant tout, les professeurs des Universités, qui veulent se mêler de tout ; 3o le socialisme, qui a pris à tâche depuis quelque temps et d'une façon toute spéciale, la lutte contre l'Eglise. Contre tous ces ennemis réunis les catholiques allemands viennent chercher dans leur congrès annuel la force et l'union qui les rendra victorieux. Ils veulent vivre et mourir dans leur foi et pour leur foi !

M. le docteur Braig, professeur à l'Université de Fribourg en-Brigau, monte à la tribune et parle *sur la foi catholique et les recherches scientifiques*. La foi catholique et la science ne peuvent s'accorder, prétendent les incrédules ; la science doit être libre et le catholique est obligé d'obéir aux doctrines de son Eglise. La science a pour objet la recherche de la vérité. Pour arriver à la découvrir, le savant doit avoir la plus entière liberté. — Cette liberté, l'Eglise ne l'entrave en rien. Elle se borne à refuser tout caractère scientifique à la liberté de nier ou d'affirmer sans preuves. Pour elle, le premier devoir de l'historien, par exemple, est de ne rien dire de faux, de ne rien cacher de ce qui est vrai ; qu'il ait soin, pour employer le mot consacré, de s'en tenir à une stricte objectivité. L'orateur réfute

ensuite spécialement les deux objections d'après lesquelles un catholique ne peut être ni un savant (en ce qui concerne les sciences physiques et naturelles) ni un philosophe. Il s'écrie, en terminant : « Que des Alpes au Belt, des Vosges à la Vistule tous les catholiques apprennent qu'au congrès catholique de Mannheim on n'a pas craint de prononcer ensemble les noms de Dieu et de vérité, de science et de liberté ! »

C'est un citoyen de la libre Helvétie qui prononce le quatrième et dernier discours de cette séance sur *Le catholique et la vie économique moderne*. M. Feigenwinter (de Bâle) parle avec infiniment d'esprit et de bonne humeur ; il donne à ses idées une forme originale, qui excite la gaieté de l'auditoire. Son discours est un véritable feu d'artifice, interrompu presque à chaque instant par des applaudissements prolongés. Il est difficile d'en donner une idée exacte à un lecteur français, à cause de la différence des langues et des allusions à des faits locaux. L'orateur s'excuse d'abord de prendre la parole, quoiqu'il soit de nationalité étrangère. Mais, dit-il, les catholiques suisses ont les mêmes sentiments que les catholiques allemands. Vos combats sont nos combats et vos victoires nos victoires. Les catholiques de tous les pays ont un même drapeau, la croix, et un même livre de théorie, le catéchisme.

Les commandements de Dieu sont la plus sûre règle de conduite dans la vie économique. « Tu sanctifieras le dimanche ; » c'est, en même temps que le troisième commandement, un des plus sages préceptes d'une saine

économie politique. « Tu ne tueras pas » s'adresse à ceux qui abusent des forces de l'ouvrier et qui, sous les roues du char pesant de l'industrie, écrasent les femmes et les enfants. « Tu ne voleras pas » condamne toutes les formes de l'usure, que ce soit l'usure par l'intérêt de l'argent ou sur les forces et le salaire de l'ouvrier ou par les opérations de Bourse et de grands syndicats en tant qu'elles procurent des bénéfices injustes. L'Eglise a toujours prêché la nécessité du travail. Un protestant a écrit récemment : « Chez les protestants le travail est un devoir, chez les catholiques, c'est une pénitence ». On peut le renvoyer à un livre où un jésuite, le Père Pesch, a écrit : « Chrétien, prie comme si le travail ne servait à rien, et travaille comme si la prière était inutile ». Il y a, dans les pratiques de la grande industrie et de la finance modernes, des choses que l'Eglise ne pourra jamais admettre.

* * *

M. Endres, professeur à Ratisbonne, a la parole pour traiter du *catholicisme* et de l'*art*. L'Eglise, dit-il, a toujours favorisé les arts. C'est au centre même de la catholicité, à Rome, qu'ils ont pris leur plus beau développement. La Papauté a compris que Rome, héritière des traditions antiques, devait tenir bien haut le drapeau de l'idéal. Quand on parle des arts, on ne peut oublier les ordres religieux, les Bénédictins en tête, les Franciscains, les Dominicains. Nos églises et nos cathédrales protesteraient, si l'on accusait l'art catholique d'infériorité. Quand les artistes ne s'inspirent plus de

l'idéal, l'art s'abaisse aussitôt. De nos jours, l'art tend de plus en plus à glorifier l'émancipation de la chair ; il y a là, pour la moralité, un danger d'autant plus grand, que l'art devient de plus en plus accessible à toutes les classes de la société.

Le discours de M. Bitter (de Kiel) a pour sujet : *Le catholicisme et l'éducation populaire* ; il peut se résumer ainsi : Les exigences modernes rendent nécessaire une éducation populaire plus étendue et plus complète. Plus un peuple est cultivé et moral, mieux il soutient la lutte économique. Instruire le peuple, c'est l'empêcher de se laisser séduire par le socialisme, c'est amener la réconciliation des classes et de la paix sociale. Mais, pour instruire les autres, il faut être soi-même en possession de la vérité. L'instruction, pour être complète, doit être donnée au point de vue moral et religieux. Ce que l'Eglise a fait au moyen-âge pour la formation du peuple, elle saura le refaire au XXe siècle.

Le Saint-Père avait envoyé aux membres du congrès un télégramme, dont la lecture a été suivie de vigoureuses acclamations et dont voici le texte :

« Le Saint-Père a accueilli avec une grande joie les hommages et les vœux de l'assemblée générale des catholiques d'Allemagne. En leur exprimant sa reconnaissance, il est heureux d'accorder la bénédiction apostolique à tous ceux qui assistent à l'assemblée. Il exprime en même temps l'espoir de pouvoir leur accorder l'année prochaine sa bénédiction, à eux et à tous les autres catholiques d'Allemagne qui seront présents à Rome. »

« Cardinal RANPOLLA. »

L'ILE AUX TOURTES

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

(*Suite et fin.*)

Ly travailla avec M. Lascaris d'Urfé, prêtre S. S., qui a donné son nom à une baie de la rivière des Outaouais, en bas de Sainte-Anne et qui fut le premier curé de Saint-Louis du haut de l'île de Montréal 1685. Ce missionnaire a dû amener ses sauvages de Gentilly à la baie d'Urfé, car Girouard dans son *Lake St. Lewis old and new*, dit que ce prêtre était chargé d'une mission sauvage à cette baie en 1687 et l'abbé Casgrain affirme de son côté, dans les *Sulpiciens en Acadie*, que M. de Breslay attira les sauvages de la baie d'Urfé pour les conduire à l'île aux Tourtes, dans le but de les éloigner d'avantage du contact et de l'influence des blancs.

Trois ou quatre nations différentes avaient trouvé refuge sur cette île, mais les Nipissingues ou Népissiriens y dominaient et leur principal missionnaire, M. de Breslay s'intitulait toujours : « Missionnaire des Nipissiriens de la mission de Saint-Louis du haut de l'île de Montréal ».

Faisons connaissance avec ce zélé missionnaire.

Messire René Che de Breslay, prêtre S. S., fondateur de la mission qui nous occupe en ce moment, naquit dans le Maine, en France en 1658 et fut, dans sa jeunesse, gentilhomme de la chambre du Roi, ce qui indique la noblesse de sa famille, car ces officiers aux fonctions si intimes, sortaient toujours des familles les plus illustres de France.

A trente et un ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, puis en 1694 il vint au Canada où il commença par apprendre la langue des naturels du pays, espérant qu'un jour, il serait un de leurs missionnaires, selon le rêve qu'il avait caressé, en quittant la cour de France, et le désir qu'il portait dans son cœur, mais tous ses plans furent déjoués, au moins pour le moment, car il fut curé de Notre-Dame de Ville-Marie de 1696 à 1703. Mgr Tanguay dit que c'est lui qui eut le privilège de bénir la fosse de la vénérable Mère Marguerite Bourgeois en 1700. Bientôt fatigué de ce ministère honorifique, mais onéreux d'un grand centre, et tracassé de plusieurs manières, il demanda à ses supérieurs, de consacrer enfin sa vie aux indiens car, il n'avait laissé la cour de France, disait-il, que pour dépenser ses jours et ses forces, dans les missions sauvages et donner sa vie, s'il le pouvait, pour le salut de ces infidèles.

C'était là sa seule ambition bien digne, à la vérité, d'un ministre de Jésus-Christ et d'un fils de M. Olier. On combla ses désirs en le chargeant en 1703, de la paroisse de Saint-Louis où vivait, dans la ferveur, à l'ombre de la croix un groupe de Nipissingues et d'Algonquins.

Son premier soin fut de construire la première église en pierre de Sainte-Anne, précisément celle qui fut le premier couvent et qui vient d'être démolie, église extrêmement vénérable, entre toutes les autres, par la longue suite de pèlerins et de voyageurs qui sont venus s'y agenouiller et se mettre sous la protection de la grande sainte, avant d'entreprendre les périlleux voyages des pays d'en haut. Le point de départ était à Lachine, mais le voyage n'était commencé qu'après la visite obligatoire au sanctuaire de Sainte-Anne. En même temps qu'il dotait sa paroisse d'une église, il ne perdit pas de vue ses chers indiens et, pour les éloigner encore plus du contact des colons, il choisit pour eux, dans une des baies de l'Outaouais une île facilement abordable pour les y grouper, sous la garde d'un fort, à l'ombre d'un clocher et du drapeau fleurdelisé. C'est le commencement de la mission de l'île aux Tourtes. Après y avoir attiré les sauvages, il voulut leur bâtir un temple et entre les années 1705 à 1709, il éleva sur l'île, une église et un presbytère, à ses frais et dépens, comptant sur la Providence, sur la cour de France et peut être aussi sur la générosité du séminaire de Saint-Sulpice dont il était membre.

Pour recevoir l'aide qu'il attendait de la Cour, il entreprit plusieurs voyages en France de 1707 à 1717 et vu son puissant crédit et son amitié avec Louis XIV, il obtint du secours avec une pension comme missionnaire des sauvages et des ornements pour la chapelle de l'île.

Le soin de sa mission n'empêchait pas l'abbé de Breslay de s'occuper activement de sa paroisse et il voyageait sans cesse de l'une à l'autre, et c'est dans une de ses traversées qu'il faillit périr et fit la promesse solennelle à la bonne sainte Anne de lui dédier sa paroisse, si elle lui sauvait la vie. Son projet fut agréable ; car son salut en cette circonstance, tient du prodige. Ce fait merveilleux nous est raconté en détail, dans une étude de M. Paul Steves, sur la paroisse de Saint-Anne. Fidèle à sa promesse, M. de Breslay, dans un de ses voyages en 1714, fit changer probablement en passant à Québec, le nom de Saint-Louis en celui de Sainte-Anne, comme on l'a dit plus haut. Le 25 octobre 1714, dans un acte de sépulture, il signe pour la première fois, missionnaire de Sainte-Anne.

Il est bon de remarquer que M. l'abbé Casgrain, dans son ouvrage *Les Sulpiciens en Acadie*, fait erreur en disant que Sainte-Anne fut détachée de la Pointe-Claire, puisque Sainte-Anne a une existence canonique bien antérieure à celle de la Pointe-Claire, ayant été établie en 1685 sous le vocable de Saint-Louis, tandis que la dernière ne devint paroisse qu'en 1714.

Tout allait à merveille pour M. de Breslay, mais un point noir montait à l'horizon, un orage le menaçait ; néanmoins le péril ne venait ni de ses français, ni de ses indiens, mais de bien plus haut, c'est à-dire du seigneur même de l'île, M. de Vaudreuil qui, pour se conformer aux termes de la concession de sa seigneurie, fit bâtir sur l'île un fort et un poste où les indiens pou-

vaient trouver un refuge et un comptoir pour l'échange de leurs pelleteries. Il confia le commandement de ce fort à René Godefroy, sieur de Linctot et, en même temps, autorisa son fermier des Gagners à faire la traite et à vendre des liqueurs enivrantes aux sauvages ce qui causa les mêmes désordres qu'on a justement reprochés à Perrot et à de Bruçy sur l'île Perrot et qui ont valu à ces deux personnages quelques mois de prison.

M. de Breslay n'était pas de taille à faiblir devant les obstacles et son devoir et, malgré la puissance de ses adversaires, il entre dans la mêlée, porte ses plaintes au pied du trône où il obtient gain de cause. M. de Vaudreuil fut censuré, cependant, à cause de sa haute position, on préféra retenir le missionnaire en France. Son séjour comme desservant à Sainte-Anne et à l'île se termina vers 1719, mais sa carrière devait se poursuivre encore. Il vient de lutter contre les employés du gouvernement français, il va maintenant combattre les représentants du gouvernement anglais, mais sur un autre coin de terre et cette fois encore, il va remporter la victoire. Il faut à présent qu'il se défende contre Armstrong, de *douce mémoire*, gouverneur de Port-Royal en Acadie, qui traita M. de Breslay avec la dernière brutalité allant jusqu'à l'insulter à l'église, pendant qu'il y remplissait les fonctions sacrées.

Accablé de chagrin par les procédés indignes de ce gouverneur qui fut blâmé en Angleterre, notre missionnaire prit le parti de repasser en France où il mourut en 1735. Il fut curé de Port-Royal et vicaire général de Mgr de Québec de 1724 à 1731.

Dans un de ses voyages en 1714, il avait amené de France un jeune ecclésiastique promu au sous-diaconat et comme lui membre de la société de Saint-Sulpice et destiné à être le compagnon de ses labeurs et la continuation de ses œuvres à Sainte-Anne. Et ce qui est curieux, au sujet de ce jeune lévite, c'est le titre que lui donne officiellement M. de Breslay, il le nomme missionnaire des sauvages, même avant sa prêtrise. Ordonné en 1715, M. Elie Dupéret, c'est son nom, desservit la Pointe-Claire, pendant quelque temps, puis fut nommé curé de Sainte-Anne avec la desserte de la mission de l'île aux Tourtes. On voit par les registres de Sainte-Anne qu'il est souvent absent de sa paroisse ; la raison en est qu'il était chargé, par le gouvernement d'accompagner, dans leurs expéditions, les sauvages sur lesquels il exerçait une si grande influence tant par ses qualités que par sa connaissance parfaite de leur idiome.

Il mourut à Sainte-Anne en 1757.

Vers 1720, la mission de l'île se fusionna avec celle d'Oka, mais il y eut longtemps après des sauvages sur cette île et, en 1722, dans l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier et du gouverneur, il est dit que la mission de l'île appartient à Sainte-Anne qui la dessert ».

Pendant plusieurs années, les sauvages venaient y passer l'été, voilà pourquoi l'église de la mission fut ouverte au culte jusque vers le milieu du siècle dernier.

Voici, en quelques pages, l'histoire de cette intéressante mission qui nous fait admirer la vie de sacrifices de ces prêtres venus du plus beau pays du monde pour

vivre dans les bois, au milieu de peuplades grossières et cruelles. Il nous est agréable de constater que toutes les missions dont nous avons parlé, depuis celle de la Montagne, du Sault-au-Récollet, de Gentilly, de la baie d'Urfé, de l'île aux Tourtes jusqu'à celle d'Oka qui existe encore, ont toutes été fondées et soutenues par le séminaire de Montréal et desservies par des prêtres de Saint-Sulpice qui ont dépensé, à ce ministère souvent ingrat, et leur fortune et leur santé et leurs talents, sans autre récompense que celle du devoir accompli !

Septembre 1902.

A. C. D.

CONGRES MARIAL DE FRIBOURG

UN Congrès Marial vient d'avoir lieu à Fribourg, à la fin du mois d'août dernier.

Cette circonstance a mis en évidence les sentiments catholiques dont la population de Fribourg est animée.

« Le correspondant spécial de la Croix de Paris, disait en parlant du siège du Congrès ».

On ne peut faire un pas dans les rues et les places de cette ville sans avoir des preuves éloquentes de la foi catholique dont l'immense majorité des habitants sont pénétrés. On y respire pour ainsi dire, avec l'air, les sentiments des convictions chrétiennes les plus profondes en même temps qu'on y est comme irradié par la

lumière de science dont la déjà célèbre Université de Fribourg est le foyer.

Voici l'idée principale qui se détache de toutes les séances et cérémonies religieuses du Congrès et en forme comme une exacte synthèse. Etablir dans l'univers entier le règne de la Reine du ciel et de la terre ; multiplier les efforts pour obtenir que Marie soit de plus en plus la mère des âmes, la maîtresse des cœurs, la lumière des intelligences, afin que, par ce moyen, soient réparées les ruines accumulées par l'impiété sur les nations, les familles et les individus ; trouver ainsi la voie la plus sûre pour ramener à Jésus-Christ, Roi des siècles et des nations, tous les hommes : voilà un but bien digne, certes, de préoccuper ceux qui ont été particulièrement choisis par Dieu pour continuer ici-bas un apostolat auprès des âmes. Tel aussi a été le but spécial du Congrès. C'est de cette idée que se sont inspirés ses organisateurs, les auteurs des travaux examinés et les éloquents prédicateurs des diverses cérémonies et des diverses nations.

Comme au Congrès marial de Lyon, les résolutions suivantes ont été formulées et adoptées dans les bureaux respectifs des sections française, allemande, italienne et anglaise qui ont émis le vœu :

1o Que le Saint-Père daigne consacrer solennellement le monde entier à la Bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de *Reine de l'univers*.

2o Qu'une fête appelée la « Fête de la royauté universelle de Marie » soit instituée et célébrée chaque année, avec un office propre.

30 Que le Saint-Père daigne ajouter aux litanies de la Très Sainte Vierge cette invocation : « Marie, Reine de l'univers, priez pour nous. »

Une autre question fort intéressante et qui, à en juger par le nombre des travaux où elle a été étudiée, a pris une extension d'un heureux augure pour son succès final, a été l'objet d'un examen très sérieux au sein du Congrès. Comme inspirées par une pensée commune, les diverses nations française, belge, allemande, italienne, anglaise et espagnole se sont rencontrées dans un touchant accord pour exprimer le vœu que l'Assomption de la Très Sainte Vierge prît, sans tarder, rang, non parmi les vérités catholiques, honneur dont ce privilège jouit depuis les origines du christianisme, mais parmi les vérités solennellement définies par le Souverain Pontife.

Parmi ces travaux, un des plus lumineux et des plus concluants se trouve celui d'un enfant de saint Benoît, le R. P. Renaudin, qui s'est constitué l'intrépide champion de cette campagne en l'honneur de la Reine des cieux.

Récemment encore, dans la *Revue thomiste*, le savant religieux a publié une série d'articles sur ce même sujet, où l'écrivain expérimenté ne le cède en rien au théologien profond et à l'habile argumentateur.

C'est le résumé de ce travail que le R. P. Renaudin a soumis au Congrès marial. Espérons que ce vœu analogue à celui que formulèrent le clergé et les fidèles avant la proclamation des dogmes de l'Immaculée

Conception et de l'infaillibilité personnelle du Pape, recevra sans tarder cette consécration dont le désir se manifeste chaque jour avec une nouvelle intensité dans le monde catholique.

LE CURE PEUT-IL DISPENSER DE L'ABSTINENCE ?

CETTE question posée à l'*Ami du Clergé*, y a été brièvement mais solidement traitée dans la livraison du 23 mai 1901.

On avait demandé à l'*Ami*, si le curé pouvait dispenser de l'abstinence pour un mariage fixé par inadvertance un jour d'abstinence.

Après avoir dit que la coutume donnait au curé, selon l'enseignement des théologiens, un véritable droit de dispense pour l'abstinence, et que ce droit était ordinaire, attaché à la charge même, on ajoutait qu'il ne pouvait s'en servir qu'en faveur de ses seuls paroissiens : *cum solis suis subditis*. P. Marc. (T. I, n. 1240)

Il doit s'en servir, *in casu particulari*, dit le P. Marc ; *in singulis vicibus*, d'après Lemkuhl, *in casu particulari, ad unum alterum ve diem*, selon Müller : *singulariter tantum, id est, toties quoties* selon l'explication de Haine.

Quant aux causes qui peuvent autoriser le curé à dispenser de l'abstinence, voici la règle tracée par la Sacrée Pénitencerie : *Infirmiorem et aliud quodcumque rationabile impedimentum, de utriusque medici consilio, non verogulam, avaritiam, sive generatim expensarum compendium exinere potest a precepto abstinentie in diebus esurialibus.*

Lemkuhl, après avoir énuméré les causes qui excusent par elles-mêmes, ajoute qu'il faut les mêmes motifs, mais à un degré inférieur pour qu'un curé puisse dispenser de l'abstinence : *Propter causas similes non ita graves, præsertim si medici consilium accedit, superiores, etiam parochi, in singulis casibus valent dispensationem concedere.*

De tout ce qui précède, l'Ami concluait qu'un curé ne peut dispenser de l'abstinence pour un mariage fixé par inadvertance un jour de Quatre-Temps, que la conduite à tenir en ces occurrences dépend du milieu dans lequel on se trouve, et qu'il faut aussi tenir compte de l'impression de la population, afin d'éviter le scandale.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Dans sa séance ordinaire du 12 août, la S. C. des Rites s'est occupé de l'introduction de la cause de Marie-Michelle du T. S. Sacrement, morte à Valen-

ce le 24 août 1865 ; de la révision des écrits des serviteurs de Dieu, Ignace Falzon, clerc séculier de Malte, Innocent de Caltagirone, capucin, et des carmélites de Compiègne, Thérèse de Saint-Augustin et ses compagnes. Elle a confirmé le culte rendu de temps immémorial à André Abellon, des Frères Prêcheurs ; concédé et approuvé pour les Ursulines, l'Office et la Messe propre de sainte Angèle de Mérici, fondatrice de leur Institut. — Quelques jours auparavant, dans une réunion particulière, tenue chez le cardinal Aloïsi Masella, ponent à la cause du Vén. Gabriël de l'Addolorata, de la congrégation des Passionnistes, les consultants de la S. C. des Rites avaient examiné la question de l'héroïcité des vertus du dit serviteur de Dieu.

— **Ouvrages à l'index.** — La Sacrée Congrégation de l'Index, réunie le 19 août dernier au palais du Vatican, a condamné les ouvrages suivants :

L'antiquité en ce qui concernait l'élection des pasteurs sacrés, par un prêtre de Lucca. — Lucca, imprimerie del Serchio, 1902.

Le Repentir et la morale ascétique, par Zino Zini. — Turin, librairie Bocca frères, 1902.

MM. Jules Bois, Hermann Schell, Conobe, Joseph Müller, François-Régis Planchet, et Camille Quiévreux, auteurs de livres qui avaient été précédemment condamnés, se sont louablement soumis.

FRANCE. — Le renouvellement du vœu national au Sacré-Cœur. — S. Em. le cardinal

Richard archevêque de Paris, a adressé à son peuple une lettre pastorale pour lui annoncer qu'il avait fixé au vendredi 5 septembre l'acte du renouvellement public du Vœu national prononcé le 17 janvier 1898.

Son Eminence indiquait qu'un Triduum de prières et de pénitence serait célébré dans l'Eglise du Vœu national à Montmartre les 3, 4 et 5 septembre, mais sans prescrire de solennelles cérémonies.

Le pieux archevêque exhortait les fidèles à jeûner un de ces trois jours et annonçait qu'il irait, le 4 septembre célébrer la sainte messe au Vœu national, à 8 heures.

Il serait heureux que ce même jour une messe pour le Souverain Pontife et pour la France fût célébrée dans les églises et chapelles de son diocèse, messe qui serait suivie de l'acte du Vœu national et des Litanies du Sacré-Cœur.

Dans cette Lettre, Son Eminence invitait ses vénérables collègues de France à s'unir à lui, dans leurs diocèses, pour cet acte solennel.

LL. EE. le cardinal Langénieux de Reims, et le cardinal Couillé de Lyon, ont invité leurs clergés et leurs peuples à s'associer à cette noble pensée.

NN. SS. les archevêques de Sens et les évêques de Limoges, de Beauvais, de Troyes et de Bayeux ont aussi adhéré à la lettre du cardinal Richard et demandé à leurs diocésains de participer au renouvellement du vœu.

Le triduum de prières ordonné par Son Eminence a eu lieu dans la basilique du Sacré-Cœur aux jours marqués.

Le renouvellement du vœu national. — *Lettre de N. S. le Pape Léon XIII à S. Em. le cardinal Richard.* —

S. Em. le cardinal archevêque avait fait connaître au Souverain Pontife l'invitation qu'il adressait aux fidèles du diocèse de Paris et aux évêques de France en vue de renouveler solennement, à l'occasion du premier vendredi de septembre, le vœux de la France au Sacré-Cœur de Jésus. En réponse à cette communication, Sa Sainteté a daigné adresser à S. Em. le cardinal Richard, la lettre suivante :

LÉON XIII, PAPE,

Notre Cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique.

C'est avec un réel sentiment de joie que Nous avons lu votre dernière lettre. Elle Nous a été une nouvelle preuve de ce zèle remarquable que vous avez déployé toujours pour la sauvegarde des intérêts religieux en France. Nous partageons assurément la tristesse que vous éprouvez en ce moment ; mais Nous voulons qu'une espérance relève votre courage, celle de voir le très doux Jésus, à l'auguste Cœur duquel vous avez de de nouveau consacré la France, se souvenir de sa miséricorde et donner la paix aux âmes qui la désirent. Que Notre bénédiction apostolique soit un gage de cette paix ! Nous vous l'accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous, Notre cher Fils, et à tous les catholiques de France.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 septembre 1902, de Notre pontificat la vingt-cinquième année.

LÉON XIII, PAPE.

— La récente note communiquée aux journaux français après un conseil de ministres et attribuant la résistance à un mouvement plus royaliste que catholique, n'a trompé ici personne. On sait que, par exemple, en Bretagne, au premier rang de ceux qui luttent pour la liberté de conscience, se trouvent des hommes, députés et journalistes, dont l'adhésion à la constitution républicaine n'est suspectée par aucun parti.

Mais dans cette manœuvre, assez grossière, du ministère de Défense républicaine on constate une confirmation nouvelle de la sagesse opportune des directions pontificales du Souverain Pontife. On dit ici, avec plus de force que jamais, que plus les catholiques se montreront sincèrement partisans des institutions actuelles « auxquelles la France est attachée », plus ils auront de force et de chances de succès dans leur résistance aux persécutions religieuses « dont le pays ne veut pas ». Jamais, ni dans les instructions du Pape, ni dans l'attitude de ceux qui lui ont obéi, il n'a été question de confondre les institutions républicaines avec les lois antireligieuses, ni le « ralliement » avec la passiveté et l'inertie. Au contraire, dans la pensée du Pape, comme dans les déclarations répétées des Français qui lui furent fidèles, l'adhésion loyale et sans arrière-pensée à la constitution républicaine, outre qu'elle est un devoir de conscience, a toujours été aussi réputée et présentée comme le plus sûr moyen, comme le seul moyen efficace d'arrêter et de déjouer les manœuvres habiles des sectaires.

(L'Univers.)

— La question des Congrégations à la direction générale des cultes. — La direction des cultes a reçu, à cette heure, des demandes d'autorisation pour toutes les écoles congréganistes qui ont été fermées par la circulaire de M. Combes. Une seule congrégation, dans le Finistère, n'a pas déposé de demande d'autorisation.

Les Conseils municipaux des communes où sont situés ces établissements vont être appelés, conformément à la loi, à donner leur avis à ce sujet. Au Conseil d'Etat appartiendra ensuite de décider de ces demandes.

On sait qu'il y avait au moment du vote de la loi du 1er juillet 1901, 5 Congrégations d'hommes autorisées et 147 non autorisées, ayant 3,206 établissements non autorisés.

Les Congrégations de femmes se divisaient en 905 autorisées et 606 non autorisées. Les premières avaient 10,970 établissements ; les autres 2,282.

Sur 147 Congrégations d'hommes non autorisées, 64 ont demandé l'autorisation ; les autres se sont dispersées. Sur les 606 Congrégations de femmes non autorisées, 551 ont demandé l'autorisation et 55 se sont dispersées.

Conformément à la loi du 1er juillet 1901, 61 des demandes d'autorisation des Congrégations d'hommes devront être soumises au Parlement et 3 au Conseil d'Etat. Pour les Congrégations de femmes, 395 demandes dépendront du Parlement et 156 du Conseil d'Etat.

ANGLETERRE. — Londres. — Un rapprochement fort intéressant est celui que l'on peut établir entre

l'office ritualiste (tel qu'il se célèbre par exemple à Saint-Alban, à Londres) et la messe catholique.

Sur l'autel, les cierges sont allumés, le calice et le missel sont là. Le célébrant est revêtu des mêmes ornements que le prêtre romain.

La confession au pied de l'autel, l'encensement, l'*Introït*, le *Kyrie* suivi du *Pater* et de la récitation des commandements de Dieu, le *Dominus vobiscum*, les oraisons, l'épître, l'évangile et le même *Credo*, voilà l'ordre de la première partie de l'office. A cet endroit on intercale un sermon. Puis viennent l'offertoire, *Orate fratres*, la préface, le canon catholique, la prière anglicane *Almighty Father* et les prières et cérémonies de la consécration. Le célébrant dit de nouveau le *Pater* et ajoute l'*Agnus* et la communion. Avant la bénédiction il dit le *Gloria* et termine par l'évangile de saint Jean. Il va sans dire que pas un mot de latin n'apparaît dans toutes ces prières : l'anglais seul est admis.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus à la *Revue*

LE MOIS DES FRUITS, ou mois d'octobre consacré à Notre-Dame du Rosaire, par un religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, précédé d'une lettre-préface par le R. P. MONSABRÉ, 3e édition, 1 vol. in-16 de xii-356 pages. Prix broché : 1 fr. 25 ; relié toile : 1 fr. 75. (Ancienne maison Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) A Montréal et à Québec chez les principaux libraires catholiques.

Les livres ne manquent pas qui ont été consacrés de nos jours à populariser la dévotion au saint Rosaire. Nous ne médions ni du nombre ni de la qualité ; mais nous ne manquerons pas d'observer que le Rosaire étant institution essentiellement dominicaine, il appartient peut-être aux Frères Prêcheurs plus qu'à d'autres d'en parler avec la compétence et l'onction que réclame un tel sujet.

Le Mois des Fruits a été écrit tout entier pour entrer dans la pensée de Léon XIII, si justement nommé le Pape du Rosaire. L'auteur y fait merveilleusement ressortir, dans ses trente instructions, toute l'économie des quinze mystères et des dons qui y sont attachés. Toujours à côté du dogme la pratique des vertus qui en découlent tout naturellement. Le R. P. Monsabré écrit de l'auteur du *Mois des Fruits*, que ses considérations sont simples et élevées, ses exhortations pressantes, ses exemples bien choisis ; dans ses dévotes prières on reconnaît les épanchements d'une âme tendrement dévouée à la meilleure des mères. Je résume tout le livre en quelques mots : solidité, onction, sous une forme pure et élégante.

Est-il étonnant que les trois premières éditions de ce manuel aient été si vite épuisées et qu'il soit devenu comme le livre de prières par excellence de toutes les personnes inscrites dans les confréries du Saint-Rosaire ?

Mgr LE MONNIER.